

MAIRIE DE LA FALAISE

*Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay*

NOTE DE PRÉSENTATION

Budget Primitif 2026

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal www.la-falaise.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Lors de la séance du 14 décembre 2021, le conseil municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée à partir du 1^{er} janvier 2023. Cette instruction est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète.

Le conseil municipal est appelé à voter le budget 2026 le 10 mars 2026 sans attendre les bases d'imposition prévisionnelles imposables et les notifications des diverses dotations d'Etat pour 2026. Une fois voté, il sera consultable sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, il sera également téléchargeable sur le site internet communal www.la-falaise.fr.

Ce budget est établi avec la volonté :

- ▶ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ▶ de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- ▶ de mobiliser des subventions auprès de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), du Département, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. Le résultat de l'exercice 2025

Le résultat financier de l'exercice 2025 s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	615 836,89 €	590 424,90 €
Dépenses	669 904,43 €	583 197,88 €
Résultats/section	-54 067,54 €	7 227,02 €
<i>Résultats cumulés N-1</i>	89 850,58 €	-50 779,32 €
Résultats cumulés	35 783,04 €	-43 552,30 €
	-7 769,26 €	

Les RAR sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées (ex : marché de maîtrise d'œuvre ou de travaux signé), ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes (ex : subvention notifiée).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la dépense	Budgétée 2025
		Réalisée 2025
		Non réalisée 2025
		RAR 2025
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » Disponible budgétaire 2025 : 37 936,77 €		
2158	Aménagement d'un parc de jeux	174 269,10 €
	M ^{chés} maîtrise d'œuvre n° 2021-01-MO + travaux n° 2024-01-L1+2024-01-L2	113 453,10 €
	Opération n° 39	60 816,00 €
	RAR retenus pour 2026 :	23 188,77 €
2158	Extension du système de vidéoprotection	14 748,00 €
	Opération n° 42	0,00 €
		14 748,00 €
	RAR retenus pour 2026 :	14 748,00 €
RAR 2025 retenus pour 2026 :		37 936,77 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la recette	Budgétée 2025
		Réalisée 2025
		Contractée ou notifiée non réalisée 2025 : RAR
Chapitre 13 « Subventions d'investissement » Disponible budgétaire 2025 : 114 276,90 €		
1322	Aménagement d'un parc de jeux - Opération n° 39	185 417,00 €
	Subvention Région Ile de France	148 333,60 €
		37 083,40 €
	RAR retenus pour 2025 :	37 083,40 €
1323	Aménagement d'un parc de jeux - Opération n° 39	131 613,00 €
	Subvention Département des Yvelines	69 531,50 €
		62 081,00 €
	RAR retenus pour 2025 :	62 081,00 €
1323	Extension du système de vidéoprotection - Opération n° 42	2 458,00 €
	Fonds de concours GPS&O	0,00 €
		2 458,00 €
	RAR retenus pour 2025 :	2 458,00 €
RAR 2025 retenus pour 2026 :		101 622,40 €

Les R.A.R. sont intégrés dans le calcul du résultat du compte financier unique et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement. Ils sont pris en compte dans l'affectation des résultats. En effet, le solde d'exécution de la section d'investissement est corrigé des RAR en dépenses et en recettes, ce qui permet de déterminer un excédent ou un besoin de financement à reporter :

Résultat de clôture de l'exercice N de la section d'investissement	- 43 552,30 €
- restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement	- 37 936,77 €
+ restes à réaliser en recettes de la section d'investissement	+ 101 622,40 €
	<u>20 133,83 €</u>

Au 31 décembre 2025, on constate donc un excédent de financement de 20 133,83€ en section d'investissement.

Extrait du Compte Financier Unique 2025

Commune de LA FALAISE - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	708 242,00	612 641,49	1 320 883,49
	Recettes réalisées (1)	B	590 424,90	615 836,89	1 206 261,79
	Restes à réaliser	C	101 622,40	0,00	101 622,40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	657 462,68	702 492,07	1 359 954,75
	Dépenses réalisées (1)	E	583 197,88	669 904,43	1 253 102,31
	Restes à réaliser	F	37 936,77	0,00	37 936,77
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	7 227,02	-54 067,54	-46 840,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-50 779,32	89 850,58	39 071,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-43 552,30	35 783,04	-7 769,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	63 685,63	0,00	63 685,63
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	20 133,33	35 783,04	55 916,37

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

2. La section de fonctionnement

2.1 - Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures diverses, les charges de personnel, les indemnités des élus, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'es emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, temps d'activités périscolaires, concessions funéraires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions ainsi que, suite aux résultats constatés en 2025, le résultat d'exploitation reporté de 35 783,04 €.

CHAPITRE	DÉFINITION	BUDGET 2026	CHAPITRE	DÉFINITION	BUDGET 2026
011 - Charges à caractère général	Dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, fournitures..)	248 119,53 €	013 - Atténuations de charges	Remb. de frais de personnel : indemnités journalières maladie, aide de l'Etat pour contrat aidé	0,00 €
012 - Charges de personnel	Dépenses de personnel (6 agents – 5,5 ETP)	224 900,00 €	70 - Produits des services, ...	Facturations diverses (cantine, accueil périsco.)	86 724,00 €
014 - Atténuation de produits	Contributions à reverser à l'Etat (FNGIR, FPIC)	47 365,00 €	73 - Impôts et taxes	Produits des impôts locaux, attribution de compensation GPS&O, droits de mutations...	426 619,49 €
65 - Autres charges de gestion	Subv. aux associations, indemnités des élus, contribution au SIRÉ	85 762,00 €	74 - Dotations et participations	Subv. de fonctionnement dont la DGF	35 920,00 €
66 - Charges financières	Charges liées à la dette (emprunt ou ligne de trésorerie)	8 500,00 €	75 - Autres pds de gestion	Produits des loyers divers de la commune (salle Aigue Flore, Totem, Infracos..)	29 300,00 €
67 - Charges spécifiques	Charges par nature difficilement prévisibles	300,00 €	77 - Produits exceptionnels	Produits par nature difficilement prévisibles (remb. assurance..)	300,00 €
68 - Dotations aux provisions	Réserves liées à des risques identifiés pouvant entraîner des charges dans le futur (litiges..)	100,00 €	78 - Reprises sur amortissements...	Reprises de réserves constituées pour des risques qui ont disparu	400,00 €
DÉPENSES RÉELLES		615 046,53 €	RECETTES RÉELLES		579 263,49 €
Ecritures d'ordre en dépenses	Virement section d'invest.	0,00 €	Ecritures d'ordre en recettes	Résultat reporté N-1	35 783,04 €
TOTAL DES DÉPENSES		615 046,53 €	TOTAL DES RECETTES		615 046,53 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses comme en recettes pour 615 046,53 €.

(BP 2024 : 771 025,29 € - BP 2025 : 673 712,07 €)

2.2 - Les dépenses de fonctionnement

2.2.1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les principaux postes sont :

- Marché à procédure adapté n° 2022-02 « Gestion et animation périscolaire » UFCV : 59 400,00 € (611)
- Assurances (RC – 3 véhicules- Tracteur – 2 remorques – matériels – cybersécurité) 10 700 € (6161)
- Electricité – EDF Collectivités (2025 : Ecole : 1 716,09 € - Eglise : 498,30 € - La Grange : 1 820,46 € - Logement AF : 234,10 € - propriété Aigue Flore : 3 400,81 € - Parc de jeux : 2 424,47 €) 8 100 € (60612)
- Gaz – Engie (2025 : Ecole : 8 731,50 € - La Grange : 4 308,38 € - Logement AF : 242,21 € - propriété Aigue Flore : 736,31 €) 23 700 € (60612)
- Contrat de maintenance annuelle pour la vidéoprotection AS Protection : 3 000,00 € (6156)
- Remboursement factures de restauration collective (Yvelines Rest.) au SIRÉ : 26 000,00 € (62878)
- Matériels pour travaux en mairie (sanitaires, cuisine) 1 500,00 € (6068)
- Contrôle des installations électriques et gaz des bâtiments communaux (2 ans) 4 500,00 € (622)
- Gouttières et tuiles église + cheneau mairie 2 000,00 € (615221)
- Dispositif départemental d'entretien du patrimoine rural (Eglise) : diagnostic sanitaire (création carnet d'entretien) : EN ATTENTE 0,00 € (617)

2.2.2 - Les charges du personnel (chapitre 012)

TABLEAU DES EFFECTIFS	Prévu	Titulaire	Non-titu.	Quotité	Service
Filière Administrative					
Grade : Rédacteur	1	1	-	35h	Mairie
Grade : Adjoint administratif	1	1	-	17h30	Mairie
Filière Sociale					
Grade : ATSEM	1	1	-	35h	Ecole
Filière Technique					
Grade : Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	-	35h	Technique
Grade : Adjoint technique	1	1	-	35h	Périscolaire/Ecole
Grade : Adjoint technique (nomination au 01/07/26)	1		1	35h	Technique
Effectif communal :	6	5	1		

Compte (Désignation)	Budget 2025 (+ DM)	Réalisé 2025	Budget 2026 *
631 Impôts, taxes... (URSSAF - Tous les agents)	1 900,00 €	284,13 €	300,00 €
633 Impôts, taxes...** (URSSAF, CIG, CNFPT - Pers. Fonct. > 28h/semaine)	2 400,00 €**	2 665,52 €	2 700,00 €
6411 Personnel titulaire (Traitements)	125 000,00 €	124 777,85 €	140 000,00 €
6413 Personnel non titulaire*** (Salaires)	18 800,00 €	13 082,48 €	13 100,00 €
6450 Charges de sécurité sociale... (CNRACL, Ircantec, Assurance statutaire...)	60 400,00 €	67 823,03 €	68 000,00 €
6470 Autres charges (RAFP + visites médicales)	1 000,00 €	767,21 €	800,00 €
	209 500,00 €	209 400,22 €	224 900,00 €

* selon réalisé 2025

** Non budgété : impôt sur société - pas d'info du SGC depuis le 13/10/2020 (3 780 € / an depuis 2019 ?)

*** Animation Repas des Sages

2.2.3 – Les reversements de fiscalité (chapitre 014)

- Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année (depuis 2013) : 44 565 € (739221)
- Le FPIC est un système de péréquation horizontale mis en place en 2012 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Ce système consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour la reverser à d'autres moins favorisées. Ce montant varie chaque année en fonction des données financières nationales.

2012 à 2018	2019	2022	2023	2024	2025	Budget 2026
1 178 € à 5 713 €	5 159 €	4 107 €	3 589 €	3 084 €	2 701 €	2 800 € (739221)

2.2.4 – Les indemnités aux élus et charges liées (65311 à 65315)

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- du conseil municipal, communautaire ou métropolitain ;
- de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural... ;

- de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales.

Détail au 1 ^{er} janvier 2026	Bruts mensuels
Indemnité de maire	1 656,53 €
<i>Ind. vice-présidente du SIRÉ</i>	<i>355,97 €</i>
<i>Ind. conseillère commu. déléguée GPS&O</i>	<i>1 233,16 €</i>
Indemnité d'adjoint	339,11 €
Indemnité d'adjoint	339,11 €
Indemnité d'adjoint	339,11 €
Mois	2 673,86 €
Année	32 086,32 €

Compte (Désignation)	Budget 2025 (+ DM)	Réalisé 2025	Budget 2026
65311 Indemnités de fonction (élus)	32 200,00 €	31 765,45 €	34 000,00 €*
65313 Cotisations de retraite (élus)	3 000,00 €	2 937,74 €	3 500,00 €
65314 Cotisations sécurité sociale (part patronale)	6 100,00 €	6 090,84 €	6 100,00 €
65315 Formation (élus)	330,00 €	320,88 €	330,00 €
	47 620,00 €	41 114,68 €	41 630,00 €

* Revalorisation au 1^{er} janvier 2026 des indemnités des élus des plus petites communes

2.2.5 – Les subventions aux associations (65748)

Associations	Subventions 2025	Montant sollicité	Propositions 2026
Comité des Fêtes de La Falaise	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Les Restaurants du Cœur	500 €	550 €	500 €
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Aubergenville	500 €	2 000 €	500 €
AFM Téléthon	100 €	50 €	100 €
Assoc. Sportive du Lycée V. Van Gogh d'Aubergenville	20 €	10 € / lycéens	20 €
Association Prévention Routière 78	200 €	Attente	200 €
Association Société Protectrice des Animaux (SPA)	300 €	?	300 €
Secours Populaire	300 €	?	300 €
Humanitaires Groupe de Secours Catastrophe Français	31,20 €	0,05 €/hab = 30,80 €	50 €
	3 451,20 €		3 470 €

2.2.6 – La contribution aux EPCI (65561 et 65888)

	Contributions 2024	Contributions 2025	Prévisions 2026
SIRÉ (maison de la petite enfance, marché de restauration collective,...)	23 256,26 € <i>2 enfants en crèche</i>	25 081,89 € <i>2 enfants en crèche</i>	28 229,85 € Arrondi à 29 000 €
SMTS Mantes-Maule-Septeuil (transport vers les écoles élémentaires, collèges et lycées de Mantes la Jolie, Mantes la Ville et Magnanville)	119,00 € <i>1 jeune transporté</i>	79,00 € <i>Part. fonctionnement</i>	130,00 €

2.2.7 – Autres contributions obligatoires (6558)

- Participation au dispositif PASS territorial du CIG 35,00 €
- Participation au Relais Petite Enfance de Mézières-s/Seine 1 432,00 €
- Participation au service Droit des Sols de la CU GPS&O (Selon nb CU, DP, PC) 1 800,00 €
- Participation au GNAU de la CU GPS&O (0,30 €/habitant) 184,80 €

2.2.8 – Provisions pour créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans (681)

L'article L.2321-2 du CGCT dispose qu' "une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public [...] Une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqué par le comptable public".

Références créances douteuses	Descriptifs	Montants dûs	Provisions requises (16%*)	Provisions déjà faites
► 2018 - Titre n° 113	Redevance périscolaire (décembre 2018)	111,58 €	17,85 €	2021 : 17,85 € 2022 : 17,85 € 2023 : 17,85 € 2024 : 17,85 € 2025 : 17,85 €
<i>À reprendre :</i>			71,40 €	89,25 €
► 2019 - Titres n° 3, 10, 23 et 58	Redevances périscolaires (janvier à juin 2019)	422,97 €	67,68 €	2022 : 67,68 € 2023 : 67,67 € 2024 : 67,67 € 2025 : 67,67 €
<i>À reprendre :</i>			203,01 €	270,69 €
► 2019 - Titre n° 49	Solde location salle Aigue Flore (chèque impayé)	300,00 €	48,00 €	2022 : 48,00 € 2023 : 48,00 € 2024 : 48,00 € 2025 : 48,00 €
<i>À reprendre :</i>			144,00 €	192,00 €
► 2020 - Titre n° 47	Redevance périscolaire (2019/2020-P4)	47,40 €	7,58 €	2022 : 7,58 € 2023 : 7,58 € 2024 : 7,58 € 2025 : 7,58 €
<i>À reprendre :</i>			22,74 €	30,32 €
► 2023 - Titres n° 41 et 87	Redevances périscolaires (2022/2023-P3+P5)	279,68 €	44,75 €	2025 : 44,75 €
		1 161,63 €		

* Le taux de 16% est le seuil minimal de provision à constituer, faute de quoi l'application HELIOS détecte une anomalie comptable.

- À reprendre : 441,15 € (titre au 781)
- À provisionner si nouvelle créance irrécouvrable : 100,00 € (mandat au 681)

2.3 – Les recettes de fonctionnement :

2.3.1 – La fiscalité (73111)

Par délibération n° 2023.940 du 7 mars 2023, le conseil a décidé d'augmenter les taux d'imposition en 2023 en les fixant comme suit :

- TFPB (Taxe Foncière Propriétés Bâties) : 28,34 % (au lieu de 25,34%)
- TFPNB (Taxe Foncière Propriétés Non-Bâties) : 83,06 % (au lieu de 74,27%)
- THRS (Taxe d'Habitation Résidences Secondaires) : 11,09 % (au lieu de 9,92%)

Maintenus depuis 2024, il est proposé de garder les mêmes taux et montants perçus en 2025 (339 608 € cumulés) pour la préparation du présent budget. **Les taux 2026 seront votés en avril avec les bases prévisionnelles 2026 habituellement notifiées en fin mars/début avril.**

2.3.2 – Les dotations de l'Etat (chapitre 74) :

Les principales dotations sont les suivantes :

Dotations	Comptes	2014	2022	2023	2024	2025	2026 ^{*/**}
Dotation globale forfaitaire (DGF)*	74111	66 714 €	16 062 €	17 734 €	17 202 €	11 823 €	11 800 €
Dot. solidarité rurale Péréquation (DSR)*	741121	5 813 €	6 871 €	7 747 €	8 776 €	9 665 €	9 600 €
Dotation particulière élu local*	742	-	102 €	255 €	3 320 €	3 322 €	3 320 €
Dotation de comp. taxe foncière**	74833	2 317 €	1 419 €	1 404 €	1 381 €	1 333 €	1 300 €
			24 454 €	26 540 €	31 279 €	16 143 €	16 020 €

* Dotations mises en ligne généralement en avril (www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne).

** Etat 1259 (p.1) reçu généralement en mars/avril par @

2.3.3 – L'attribution de compensation (73211) :

Dans le cadre des charges et des impositions transférées à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSeO) depuis le 1^{er} janvier 2016, une attribution de compensation (AC) peut être perçue ou être à verser à GPSeO.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 (délibération n° 963.2023 du 12/12/2023), l'AC à percevoir est fixé à 35 011,49 €.

2.3.4 – Le fonds départemental des droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux - « Droits de mutations » (73223) :

Comme l'année passée, il est proposé de prévoir 37 000 € (crise du secteur immobilier).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
62 047,50 €	63 630,39 €	79 444,80 €	75 437,55 €	52 808,82 €	44 248,59 €	37 000 €

2.3.5 - Convention de de gestion relevant de la compétence « voirie » avec la GPS&O (70688)

Dans le cadre de la mise à disposition de personnel communal et de dépenses (entretien du matériel, carburant...) liées à la compétence « voirie », la GPS&O s'engage à rembourser ces charges à hauteur de 34 424 € par an sur présentation de justificatifs.



2.3.6 - Accise sur l'électricité - SEY (73141)

Depuis 2024, le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) est notifié au SEY par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. L'accise 2025 a été notifié au SEY le 17 décembre 2025, qui a reversé, déduction faite des frais de gestion de 0,6%, 14 008,68 €.

Pour 2026, il est proposé de budgétiser 14 000 €.

2.3.7 - Les produits des services communaux

			Réalisés 2025	Budget 2026
Les locations de la salle Aigue Flore :	Mobilier →	7088	4 300,00 €	4 000 €
	↳ car fermeture 1 ^{er} trimestre 2025 pour travaux	Salle « nue » →	752	13 800,00 €
Autres locations : Totem (antenne Orange) - Infracos (Antenne SFR)		752	15 867,74 €	15 800 €
Le service de portage de repas		7066	2 547,36 €	2 500 €
Les services périscolaires (cantine et garderie)		7067	40 951,51 €	41 000 €

2.3.8 - FCTVA (744)

Le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16,40% des dépenses N-1 :

- d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique « en nuage ».
- réelles d'investissement.

Soit en fonctionnement :

Compte 615221 - Bâtiments publics :	60 489,91 €	x16,40 % =	9 920,35 €
-------------------------------------	-------------	------------	------------

3. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériels, véhicules, biens immobiliers, études et travaux, remboursement d'emprunt.

Les recettes d'investissement se composent :

- des recettes d'équipement (subv. d'investissement, FCTVA, emprunt...)
- des recettes financières (fonds de compensation de la TVA, produits des cessions des biens communaux...)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DÉFINITION	BUDGET 2026	CHAPITRE	DÉFINITION	BUDGET 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital d'emprunt souscrit par le passé	25 800,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserve	Subvention spécifique de l'Etat (FCTVA...)	34 200,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	Etudes, concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels...	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	Subventions de nos partenaires pour des projets d'investissement (Etat, Région, Dpt...)	109 139,40 €
21 - Immobilisations corporelles	Travaux ou acquisitions permettant d'accroître le patrimoine communal	73 987,10 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	Emprunts à conclure pour couvrir une partie des dépenses d'investissement	0,00 €
DÉPENSES RÉELLES		99 787,10 €	RECETTES RÉELLES		143 339,40 €
Ecritures d'ordre en dépenses		43 552,30 €	Ecritures d'ordre en recettes	Résultat reporté N-1	0,00 €
Résultat reporté N-1		0,00 €		Virement de la section de fonct.	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		143 339,40 €	TOTAL DES RECETTES		143 339,40 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses comme en recettes pour 143 339,40 €
 (BP 2024 : 704 211,01 € - BP 2025 : 693 412,00 €)

3.1 - Les opérations d'investissement prévues en 2025 :

3.1.1 - Parc de jeux rue des Grands Prés (opération n° 39)

Les restes à réaliser 2025 se présentent comme suit :

- Dépenses : Maîtrise d'œuvre et travaux (compte 2158) : 60 816,00 €
- Recettes : Subvention Région Ile de France (compte 1322) : 37 083,40 €
- Recettes : Subvention Département des Yvelines (compte 1323) : 62 081,00 €

		Montants marchés 2021 TTC + Avenants 1 et 2	Réalisés 2022 à 2025 TTC	Crédits à prévoir	Compte
Maîtrise d'œuvre	Collectif Arcade/SODEREF	27 451,21 €	26 473,10 €	978,11 €	2158*

		Montants marchés 2021 TTC + Avenant lot n° 2	Réalisés 2022 à 2025 TTC	Crédits à prévoir	Compte
Lot n° 1	ALIO-TP (aménagement)	221 772,00 €	169 260,87 €	52 511,13 €	2158*
Lot n° 2	VALLOIS (aménagement)	183 466,52 €	175 311,69 €	8 154,83 €	2158*
Lot n° 2	VALLOIS (mobiliers, jeux...)	158 305,28 €	156 264,03 €	2 041,25 €	2188

Soit :

- Compte 2158 : besoin de 61 644,07 € en partie couvert par les restes à réaliser de 60 816,00 € : il convient donc de prévoir des nouveaux crédits pour 828,07 €.
- Compte 2188 : il convient de prévoir des nouveaux crédits pour 2 041,25 €.



Compte 1641 :
 Il convient de penser au remboursement du solde du prêt court terme (90 000 €), possible jusqu'au 16/09/2027.

3.1.2 – Extension du système de vidéoprotection (opération n° 42)

DÉPENSES		
<ul style="list-style-type: none"> Parking Bec de Géline Parking église Angle chemin Mare Malaise/rue de la Source Mairie 	15 093,74 € 12 578,12 € HT	Compte 2158
RECETTES		
Région Ile de France - 30%	3 687,00 €	Compte 1322
Fonds de concours GPseO (FdC)	6 289,06 €	Compte 13251
	9 976,06 €	

Reste à charge HT	2 602,06 €
Reste à charge TTC	3 122,47 €

3.1.3 - Les dépenses prévues en 2026 :

- Meubles de cuisine de la mairie 1 200,00 € (2184)
- Matériels de cuisine de la mairie (frigo, four, plaques) 1 000,00 € (2188)
- Congélateur salle Aigue Flore

3.1.4 - La dette :

L'encours de la dette s'élève à 126 487,22 € au 1^{er} janvier 2025.

Code emprunt	Organisme	Objet de la dépense	Durée Périodicité	Taux initial	Montant emprunté	Annuité Capital Intérêts	Dette en capital au 31/12/26
CRCA_2022 2714356	SCVV Crédit Agricole	Parc de jeux Grands Prés 1	12 ans Trimestrielle	0,95 %	162 000,00 €	14 300,12 € 13 270,54 € 1 029,58 €	100 071,45 €
CRCA_2024 3948193	SCVV Crédit Agricole	Parc de jeux Grands Prés 2	12 ans Trimestrielle	3,39 %	150 000,00 €	17 108,28 € 12 500,00 € 4 608,28 €	128 125,00 €
					(1641) (66111)	31 408,40 € 25 770,54 € 5 637,86 €	228 196,45 €

Un emprunt à court terme a été contracté fin 2024 pour 430 000 € afin de prévoir le délai du versement des subventions et du remboursement du FCTVA. En 2025, 3 remboursements anticipés partiels ont été réalisés, ramenant le capital restant à rembourser à 90 000 € :

Code emprunt	Organisme	Objet de la dépense	Durée Périodicité	Taux initial	Mt emprunté Solde restant dû	Annuité Capital Intérêts	Dette en capital au 31/12/26
CRCA_CT-24 3948129	SCVV Crédit Agricole	Parc de jeux Subv.+ FCTVA	3 ans* Trimestrielle	3,09 %	430 000,00 € 90 000,00 €* 340 000,00 €	2 781,00 € 0,00 € 2 781,00 €	Selon remboursement anticipé

* Remboursable jusqu'au 16/09/2027

3.1.5 - Les projets en attente (non budgétés)

- Mur du cimetière et sécurisation du stationnement :
 - Préprojet Ingeniery 2022 : 154 377,00 € TTC (128 647 € HT)
 - Avant-projet du maître d'œuvre Anixi (Plan financement CoR - décembre 2022) : 241 429,20 € TTC (201 191,00 € HT)
 - Devis de la société ADENIZ : 82 932,00 € TTC (69 110 € HT)
- Fonds de concours GPS&O : 34 555 € soit un reste à charge de 48 377 € (FCTVA en 2026)

- Menuiseries mairie (accueil et salle de classement) :
Devis de l'entreprise TAILLARD

DÉPENSES				
Porte d'entrée ALU anti-effraction	6 256,70 € HT	7 508,04 € TTC	11 408,40 € HT	Compte 2135
4 fenêtres en PVC	5 151,70 € HT	6 182,04 € TTC	13 690,08 € TTC	
RECETTES				
Fonds de concours GPS&O (50% du HT)			5 704,20 €	Compte 13251

Reste à charge : 7 985,88 € TTC (FCTVA en N+1)

- Cour de l'école – Réfection et végétalisation :
 - Selon estimation de Seine Yvelines Numérique (décembre 2024 - proposition de plusieurs usages pour les enfants (dynamiques, semi-dynamiques et calmes) et une transformation de la cour en jardin par végétalisation d'un peu plus de la moitié de la surface) :
 - Coût total (Etudes + travaux - 324m²) : 87 000 € TTC
 - Coût subventionnable : 56 500 € TTC
 - Coût restant à charge : 30 500 € TTC
 - Selon le Collectif Arcade (MO Parc de jeux) : 250 euros /m² maxi (projet complexe) pour une surface de 400m² : 120 000 € TTC (subvention 70% : département, agence de l'eau, fond vert).
- Programme 2016 de mise en accessibilité - Mairie et salle Aigue Flore (opération n° 31)

DÉPENSES (Préprojet du bureau d'études JSI)		
• Maîtrise d'œuvre groupe JSI	6 000,00 €	Compte 2135
	5 000,00 € HT	
• Stationnement Aigue Flore (mairie et salle) avec travaux d'assainissement (salle)	42 243,00 €	
	35 202,50 € HT	
• Salle Aigue Flore (déplacement WC, aménagement vestiaire et local entretien)	38 724,40 €	
	38 937,00 € HT	
	94 967,40 €	
	79 139,50 € HT	

- Réhabilitation logement Aigue Flore (opération n° 37) : attente préprojet Ingeniery

3.2 - Les recettes d'investissement :

3.2.1 - FCTVA (10222)

Le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16,40% (initialement, ce taux devait baisser à 14,85 % au 1^{er} janvier 2025) des dépenses N-1 :

- d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique « en nuage ».
- réelles d'investissement.

Soit en investissement :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	209 063,93 €	x16,40 % =	34 286,48 €
---	--------------	------------	--------------------

Annexe – Budget 2026 de l'école « Les 3 Tilleuls »

Désignation	Compte budgétaire	Objet	Budgété 2025 Réalisé 2025	Propositions budget 2026
Eau	60611	Eau potable	1 500,00 € 2 075,13 €	2 100,00 €
Électricité - Gaz	60612	Éclairage, chauffage	10 000,00 € 10 447,59 €	10 500,00 €
Produits de traitement	60628	Produits de pharmacie	100,00 € 54,33 €	150,00 €
Fournitures de petit équipement	60632	Petit matériel ou équipement divers...	100,00 € 359,60 €	350,00 €
Vêtements de travail	60636	Vêtements de travail ATSEM	150,00 € 0,00 €	150,00 €
Fournitures scolaires 2026/2027	6067	Mt forfaitaire x effectif prévu 2026/2027 40 € x 58 élèves	2 320,00 € 2 350,75 €	2 320,00 €
Autres matières et fournitures	6068	Fournitures pour entretien sanitaires + peintures (projet Maternels)	600,00 € 287,18 €	300,00 €
Frais du copieur Xerox C7125V_T	611	Selon contrats (maintenance + 6 000 copies N&B – 6000 copies couleur/trim. + location matériel)	1 850,00 € 1 252,88 €	1 250,00 €
Elagage arbres école	61521	Arbre jardin	900,00 € 0,00 €	2 000,00 €
Entretien bâtiments	615221	Entretien annuel chauffage Rideaux occultants et réfection plafond cuisine	6 000,00 € 7 461,16 €	2 000,00 €
Maintenance	6156	Extincteurs	700,00 € 0,00 €	700,00 €
Honoraires	622	Contrôles annuels (inst. électriques + qualité air) Informaticien CIG	900,00 € 0,00 €	900,00 €
Prix de fin d'année scolaire 2025/2026	623	Mt forfaitaire x eff. 2025/2026 2026 : 12 € x 57 élèves	700,00 € 635,37 €	684,00 €
Cartes Auchan de fin d'année scolaire 2025/2026		Mt forfaitaire x eff. CM2 2026 : 20 € x 9 élèves	0,00 € 0,00 €	180,00 €
Transport piscine Aubergenville 2ème trim. 2025/2026	624	Coût car x nb séances Piscine Aubergenville : gratuité GPS&O 187 € (?) x 10 séances	2 670,00 € 2 669,00 €	2 700,00 €
Autres frais transport 3ème trim. 2025/2026		Sortie scolaire annuelle (2)	0,00 € 799,00 €	1 600,00 €
Ravivage de la flamme		Cérémonie une année sur 2 destinée aux CM2 2026 : élus, personnel et 9 CM2 (tsport, goûters, gerbe)	0,00 € 0,00 €	1 000,00 €
Frais de télécommunication	626	Téléphone + fibre	2 100,00 € 1 994,44 €	2 000,00 €
Frais de nettoyage des locaux	6283	Nettoyage vitres	700,00 € 570,00 €	580,00 €
Licences Laillo	65818	1 licence par classe	0,00 € 147,00 €	200,00 €
			31 290,00 € 31 103,43 €	31 464,00 €
	Investissements (comptes 21...)			
	2183	Ordinateur portable TNI	934,00 € 884,21 €	Pas de demande
	2184	Tables et chaises CP	0,00 € 1 303,18 €	
			33 290,82 €	0,00 €